MESSE BASSE PRODUCTION

Association loi 1901

207 route du clos renard, 91530 – SERMAISE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE « MESSE BASSE PRODUCTION »

Le 10 septembre 2021 à 17h, les membres dirigeants de MESSE BASSE PRODUCTION (ci-après l'Association) se sont réunis à Sermaise en Assemblée Générale Extraordinaire, pour décider de l'admission d'un nouveau membre associé. Sont présents :

- M. Arthur Beaulieu;
- M. David Béché;
- M. Raphaël Beekmann;

L'Assemblée Générale Extraordinaire désigne :

- M. Arthur Beaulieu en qualité de président de séance;
- M. David Béché en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance explicite aux personnes présentes que l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée en ce jour est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

admission d'un membre associé.

Première résolution – Admission d'un membre associé

Le président de séance expose à l'Assemblée la candidature de M. Raphaël BEEKMANN pour rejoindre l'Association en tant que Membre Associé. Aussi, le président explique que ce Membre Associé occuperai le poste de Responsable de la production Vidéographique de l'Association; ce poste vise à proposer aux artistes un interlocuteur privilégié pour leur réalisations vidéographiques, aussi bien en terme de tournage que de montage et d'effets spéciaux.

Avant de laisser la parole au candidat, le président explique le projet de l'Association MESSE BASSE PRODUCTION et met en avant les valeurs soutenues par cette dernière. Il rappel qu'une adhésion à l'Association implique d'en respecter les statuts et de se rendre disponible pour les activités de cette dernière.

M. Raphaël BEEKMANN motive sa candidature auprès de l'Assemblée, en montrant certaines de ses réalisations passées, en tant que cadreur mais aussi en tant que réalisateur et monteur. Il explicite également ses valeurs et sa méthodologie de travail sur d'écriture, la réalisation et la production/post-production.



MESSE BASSE PRODUCTION

Association loi 1901

207 route du clos renard, 91530 - SERMAISE

Il fait également l'inventaire du matériel à sa disposition à ce jour, qu'il pourrait le cas échéant, mettre à la disposition de l'Association sur les tournages qu'il réaliserai. Le président fait également l'inventaire du matériel qu'il met à la disposition de l'Association pour la production vidéographique.

Après délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide, à l'unanimité, de valider la candidature de M. Raphaël BEEKMANN en tant que Membre Associé, au poste de Responsable de production Vidéographique.

L'ordre du jour ayant été épuisé à 17h20 et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par le président de séance.

Le Président

M. Arthur BEAULIEU

Le Trésorier

M. David Béché



